



Regroupement
des producteurs
multimédia

COMMUNIQUÉ – pour diffusion immédiate

Négociations collectives dans le secteur du multimédia :

LE RPM MARQUE DES POINTS

(Montréal, le 18 août 2003) – Le Regroupement des producteurs multimédia (RPM) a pris plusieurs initiatives en vue d'accélérer les négociations avec les syndicats d'artistes, notamment l'Union des artistes (UDA). En l'occurrence, le RPM vient de conclure des ententes importantes, avec l'ADISQ et l'APFTQ, dans le but de préciser les champs de juridiction propres à chacune des associations de producteurs. Le regroupement a également déposé un projet de convention à l'UDA.

Deux ententes avec L'ADISQ

Une première entente concerne la production multimédia visée par les négociations d'ententes collectives de l'Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo (ADISQ) avec des associations d'artistes. L'ADISQ s'engage, par cette entente, à consulter le RPM pour tout ce qui touche la production multimédia mise à contribution lors de la production d'un disque, d'un spectacle ou d'un vidéoclip. D'autre part, L'ADISQ reconnaît au RPM la juridiction pour négocier des ententes collectives relatives aux œuvres multimédia interactives et aux œuvres audiovisuelles de commande.

La seconde entente permet au RPM d'unir ses forces, d'égal à égal, à celles de l'ADISQ dans ses négociations d'une première entente collective visant la production de spectacles avec l'UDA et ce, en ce qui concerne les spectacles de commande. Lorsque l'entente collective sera conclue, les membres du RPM seront régis par ses dispositions applicables au spectacle de commande sans obligation d'adhérer à l'ADISQ et ce, jusqu'à l'échéance de l'entente collective. À ce chapitre, mentionnons que René Lepire, président du RPM, siège au comité de négociation de l'ADISQ.

Entente et collaboration avec l'APFTQ

Un partage des champs de juridiction a également été convenu entre l'Association des producteurs de films et de télévision du Québec (APFTQ) et le RPM. Celui-ci pourra donc négocier seul des ententes collectives avec des associations d'artistes pour des œuvres audiovisuelles de commande et des œuvres multimédia interactives. L'APFTQ, de son côté, négociera seule les dispositions d'ententes collectives pour des œuvres et des produits dérivés d'œuvres initialement destinées au marché de la télé et du cinéma et prenant une forme interactive. Dans le cadre de cet accord, l'APFTQ a invité le RPM à siéger à un comité qui a pour mandat de mieux cerner les dimensions juridiques et commerciales de l'exploitation d'œuvres audiovisuelles sur Internet. Cette entente prévoit une formule de réciprocité qui fait en sorte qu'un membre de l'APFTQ ou du RPM pourra se prévaloir des éventuelles conventions collectives négociées avec les syndicats d'artistes.

Projet de convention pour les œuvres de commande

Le RPM vient par ailleurs de déposer à l'UDA un premier projet d'entente collective concernant les œuvres audiovisuelles et multimédia interactives de commande. Ce projet est le fruit du travail de plusieurs membres du RPM qui ont participé aux travaux du comité de négociation mis en place à l'automne 2002. « Pour l'instant, nous avons délibérément choisi d'aborder un terrain connu, celui de l'audiovisuel et du multimédia de commande » de préciser M. Lepire. « Une fois la base établie, il est déjà convenu avec l'UDA de passer rapidement à la question des œuvres interactives d'édition qui supposent, notamment, un examen approfondi de la question des droits de suite ».

À propos du RPM (www.rpm-qc.com)

Le Regroupement des producteurs **multimédia** (RPM) est un organisme sans but lucratif qui représente les producteurs **multimédia** oeuvrant au Québec en contenu interactif sur divers supports, en vidéo non destinée au marché de la télévision et en événements corporatifs ou de promotion. Le RPM négocie les conventions collectives et les contrats de travail avec les associations reconnues et assure à ses membres un service de soutien et de conseil. Le RPM fait également valoir les droits et intérêts de ses membres auprès des gouvernements et autres organisations, sur le plan national et international.

- 30 -

Renseignements :

René Lepire (514) 524-8520 ou rlepire@id3.com

Gilbert Ouellette (514) 522-0548 ou (514) 813-3586 ou go@radarconseils.ca